



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20240625\_03**

**MODIFICATION DES TAUX D'INDEMNITÉS DES ADJOINTS, MAIRES DÉLÉGUÉS ET  
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Date du Conseil Municipal :** 25 juin 2024  
Date de convocation : 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 56  
**Nombre de présents :** 29  
**Nombre de représentés par pouvoir :** 6  
**Nombre de votants :** 35  
**Nombre d'absents :** 21

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DORGERE François (à John MICHEL), GOULLEY Martine (à Sylvie VIAL), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), SAMAIN Viviane (à Denis LOISEAU).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BLERIOT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse.

Secrétaire de séance : VIAL Sylvie.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- L'article L. 2113-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités de maire délégué et à l'enveloppe indemnitaire maximale applicable aux Communes Nouvelles disposant de communes déléguées ;
- L'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités des adjoints ;
- L'article L. 2123-24-1-III du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités des conseillers municipaux avec délégation ;
- L'arrêté du Préfet de l'Eure n° DRCL/B1/2015/243 portant création de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche et constatant la population de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche de 4 927 habitants ;
- Le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire, des 5 adjoints au Maire et des 16 maires délégués ;
- La délibération du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche n° D20201509\_01 relative à la détermination des taux d'indemnités des adjoints, maires délégués et conseillers municipaux, en date du 15 septembre 2020 ;
- La délibération du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche n° D20240129\_22B relative à la mise à jour du tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024 ;
- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal constatant l'élection des adjoints au Maire, en date du 29 mai 2020 ;
- L'arrêté n° 2020150 de délégation de fonction à M. Jean-Jacques PREVOST, premier adjoint au Maire, en date du 9 juin 2020 ;
- Le courrier d'acceptation de la démission de M. PREVOST de M. le Sous-Préfet de Bernay, en date du 14 mai 2024 ;

**Considérant :**

- Que suite à la démission de M. Jean-Jacques PREVOST en qualité de premier adjoint au Maire, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal,

**Décide :** à l'unanimité (35 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De modifier les taux d'indemnités aux adjoints, aux maires délégués et aux conseillers municipaux avec délégation selon le tableau suivant, avec effet au 25 juin 2024 :

Fonctions	% indice brut terminal fonction publique
<b>Enveloppe réservée à la Commune Nouvelle</b>	
Maire	55,00 %
Adjoint au Maire	0,00 %
Conseiller municipal cumulant une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle et une délégation permanente sur une commune déléguée ≥ 500 habitants	17,00 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente à l'échelle de la Commune Nouvelle	8,25 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation pour une mission temporaire à l'échelle de la Commune Nouvelle	4,12 %
Conseiller municipal disposant d'une délégation permanente sur une commune déléguée	0,00 %
<b>Enveloppes réservées aux communes déléguées</b>	
Maire délégué d'Ajou	17,00 %
Maire délégué de La Barre-en-Ouche	31,00 %
Maire délégué de Beaumesnil	31,00 %
Maire délégué de Bosc-Renoult-en-Ouche (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué d'Epinay	17,00 %
Maire délégué de Gisay-la-Coudre	17,00 %
Maire délégué de Gouttières	17,00 %
Maire délégué de Granchain	17,00 %
Maire délégué de Jonquerets-de-Livet (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Landepéreuse	17,00 %
Maire délégué de La Roussière	17,00 %
Maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %
Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard	17,00 %
Maire délégué de Sainte-Marguerite-en-Ouche	17,00 %
Maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil	17,00 %
Maire délégué de Thevray (cumulant une délégation à l'échelle de la Commune Nouvelle en qualité d'adjoint au Maire)	25,50 %

- De constater que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et au comptable public de la Commune la présente délibération.



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,  
Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**TABLEAU DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-EN-OUCHE**

NOM - Prénom	Fonction	% indice brut terminal fonction publique	Date de début d'indemnisation	Date de fin d'indemnisation
<b>Enveloppe réservée à la Commune Nouvelle</b>				
MADELON Jean-Louis	Maire	55,00%	27/05/2020	
VIAL Sylvie	Conseillère municipale avec délégation permanente au développement sportif et à La Barre-en-Ouche	17,00%	01/07/2020	
DUVOUX Dominique	Conseillère municipale avec délégation permanente à la communication	8,25%	01/08/2020	
BERTHE Claude	Conseiller municipal avec délégation permanente à l'action sociale	8,25%	01/02/2024	
BRARD Aurélie	Conseillère municipale avec délégation pour mission temporaire « cimetières »	4,12%	14/10/2020	
BRONCQUART Marcel	Conseiller municipal avec délégation pour mission temporaire « salles des fêtes »	4,12%	14/10/2020	
RAFFRAY François	Conseiller municipal avec délégation pour mission temporaire « très haut débit »	4,12%	14/10/2020	
<b>Enveloppe réservée à la commune déléguée d'Ajou</b>				
PREVOST Jean-Jacques	Maire délégué d'Ajou	17,00%	25/06/2024	
<b>Enveloppe réservée à la commune déléguée de La Barre-en-Ouche</b>				
VANDOOREN Bernard	Maire délégué de La Barre-en-Ouche	31,00%	16/06/2020	
<b>Enveloppe réservée à la commune déléguée de Beaumesnil</b>				
PREYRE Françoise	Maire déléguée de Beaumesnil	31,00%	16/06/2020	
<b>Enveloppe réservée à la commune déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche</b>				
MONNIER Christelle	Maire déléguée de Bosc-Renoult-en-Ouche, 2 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	25,50%	05/07/2022	
<b>Enveloppe réservée à la commune déléguée d'Epinay</b>				

LEFEBVRE Pascal	Maire délégué d'Epinay	17,00%	05/07/2022
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Gisay-la-Coudre			
LOISEAU Denis	Maire délégué de Gisay-la-Coudre	17,00%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Gouttières			
DORGERE François	Maire délégué de Gouttières	17,00%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Granchain			
PEREIRA Héloïse	Maire déléguée de Granchain	17,00%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Jonquerets-de-Livet			
DRAPPIER Michèle	Maire déléguée de Jonquerets-de-Livet, 4 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	25,50%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Landepéreuse			
BERTRE Domicé	Maire délégué de Landepéreuse	17,00%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de La Roussière			
GOULLEY Martine	Maire déléguée de La Roussière	17,00%	05/07/2022
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Saint-Aubin-des-Hayes			
VANDOOREN Mathieu	Maire délégué de Saint-Aubin-des-Hayes, 5 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	25,50%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Saint-Aubin-le-Guichard			
COURTOUX Thomas	Maire délégué de Saint-Aubin-le-Guichard	17,00%	22/02/2022
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Sainte-Marguerite-en-Ouche			
PENAUX Mélanie	Maire déléguée de Sainte-Marguerite-en-Ouche	17,00%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Saint-Pierre-du-Mesnil			
ADELIN Jean-Michel	Maire délégué de Saint-Pierre-du-Mesnil	17,00%	16/06/2020
Enveloppe réservée à la commune déléguée de Thevray			
FAUCHE Gérard	Maire délégué de Thevray, 3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	25,50%	05/07/2022

Le Maire,



Jean-Louis MADELON